

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EAU
ET DE L'ENERGIE

PROGRAMME DE REFORMES DU SECTEUR
DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROUN – WORLD BANK COOPERATION



LA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA | MEMBER OF THE WORLD GROUP

Programme P178136 (Crédit IDA 73940-CM)
Unité de Coordination du Programme (UCP-PforR)

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WATER
RESSOURCES AND ENERGY

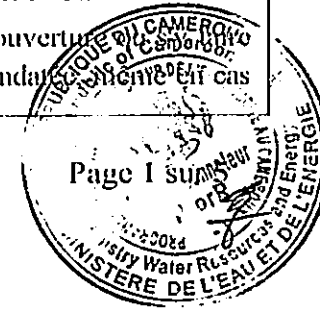
CAMEROON POWER SECTOR REFORM
PROGRAM

ADDITIF N°000004 DU 03 JUILLET 2026 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000001/AONO/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/CSPM/2026 DU 03/06/2026 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT DE COMMANDE DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5EME NYLON, EN PROCEDURE D'URGENCE.

Le Coordonnateur du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun, Maître d'Ouvrage Délégué, porte à la connaissance des soumissionnaires que l'Appel d'Offres susmentionné est modifié ainsi qu'il suit :

❖ **Pièce 1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)**

Reference de l'Article	<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
OUVERTURE DES PLIS		
Point 14	L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le <u>03 Juillet 2026 à 14 heures</u> par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) placée auprès du Maître d'Ouvrage Délégué, dans la Salle de Conférences de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière le Concord International Hôtel à Yaoundé -Cameroun.	L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le <u>07 Juillet 2026 à 11 heures</u> par la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) placée auprès du Maître d'Ouvrage Délégué, dans la Salle de Conférences de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière le Concord International Hôtel à Yaoundé -Cameroun. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture et représenter par une seule personne de leur choix dûment mandaté.

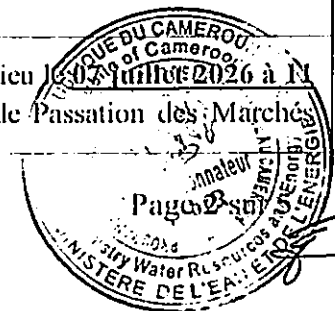


Page 1 sur 1

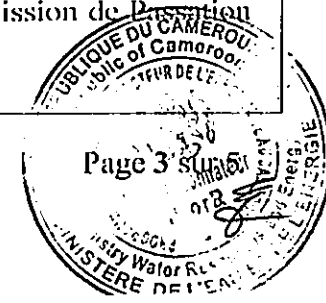
Référence de l'Article	Au lieu de	Lire plutôt
	<p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.</p>	<p>de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.</p> <p><i>N.B. : La soumission étant en ligne, les originaux du récépissé CDEC et de la caution de soumission sont remis à la Commission Spéciale de Passation des Marchés lors de la séance d'ouverture des offres conformément au point 469 de N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à la l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026.</i></p>

❖ **Pièce 4 : Cahier des Clauses Administrative Particulières (CCAP)**

Référence de l'Article	Au lieu de	Lire plutôt
E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES		
25.1	L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le <u>03 juillet 2026 à 14 heures</u> précises par la Commission Spéciale de Passation des Marchés	L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le <u>03 juillet 2026 à 14 heures</u> précises par la Commission Spéciale de Passation des Marchés



Référence de l'Article	Au lieu de	Lire plutôt
	<p>(CSPM) placée auprès du Maître d'Ouvrage Délégué, dans la Salle de Conférences de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière le Concorde Hôtel Yaoundé-Cameroun.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :</p>	<p>(CSPM) placée auprès du Maître d'Ouvrage Délégué, dans la Salle de Conférences de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière le Concorde Hôtel Yaoundé-Cameroun.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :</p>



Référence de l'Article	Au lieu de	Lire plutôt
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique, • les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires, • les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt. • les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ; • les plis non-conformes au mode de soumission ; • Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO, • L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ; <p>La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique, • les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires, • les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt. • les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ; • les plis non-conformes au mode de soumission ; • Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO, • L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. <p><i>N.B :</i> <i>La soumission étant en ligne, les originaux du récépissé CDEC et de la caution de soumission sont remis à la Commission Spéciale de Passation des Marchés lors de la séance d'ouverture des offres conformément au point 469 de N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à la l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026.</i></p> <p>La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal</p>



Référence de l'Article	<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
		de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires.

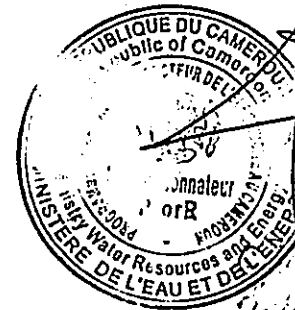
Le reste sans changement. /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ MINEE ;
- ✓ ARMP (pour publication) ;
- ✓ CSPM-PforR ;
- ✓ UCP-PforR (pour affichage) ;
- ✓ Chronos/Archives.

Yaoundé, le 03 JUL 2026

Le Coordonnateur du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun



[Handwritten signature]
 Elong Serge
 Directeur Général
 des Entreprises